

FEDEC STATEMENT ON ABUSIVE CONDUCT IN PROFESSIONAL CIRCUS SCHOOLS

2021 | NOVEMBER



FFEDEC's mission is to support the development and evolution of training, education and creation in the field of circus arts. FEDEC leads studies of the field and facilitates exchanges and development of knowledge relevant to circus education. Publications are freely available so that all member schools and other circus organisations can benefit from these collections of expertise.

Since being founded in 1998, FEDEC has primarily focused on physical aspects of circus education including guides to disciplines, rigging, student mobility, and professional integration. **The Charter of Ethics and Deontology**, published in 2009, has served as the primary guide to mental, emotional and behavioural standards within circus education. In 2019, to update and complete the Charter, FEDEC has published a **Code of conduct** which is being signed by all member when joining the network. It is since in **FEDEC statutes** that organisations should comply this code of conduct to become and remain members.

Reports of abusive conduct* within circus schools reveal gaps between understanding and implementing the behavioural guidelines in the Charter of Ethics and Deontology and in FEDEC Code of Conduct.

FEDEC Managing Board recognizes that member institutions require more support and guidance to ensure the mental and emotional well-being of staff and students.

FEDEC is committed to promoting physically, psychologically and emotionally safe educational and work environments. For this reason, FEDEC is now prioritizing gathering, developing, and disseminating knowledge that will support circus education institutions to reduce and prevent abusive interactions, and to address reports of abusive conduct when they arise.

FEDEC ACTION PLAN IS TO:

- 1 UNDERSTAND** the issues within professional circus schools from the perspective of students, staff, administrators and other stakeholders.
- 2 PRIORITIZE** where the most significant knowledge needs to be developed & disseminated.
- 3 DEVELOP** tools to support circus schools to create mentally and emotionally safe educational spaces, to effectively prevent and reduce incidents of abusive conduct, and to address abusive conduct when/if it arises.
- 4 DISSEMINATE** these tools through FEDEC publications and the creation of an accessible online 'tool box' that will include resources for victims, bystanders and school staff.

“As a community we ask that all members commit to respecting the inherent dignity of all persons, taking appropriate steps to prevent and respond to discrimination, abuse of authority, harassment, and all forms of sexual or psychological violence in the schools or in connection with the work carried out by its members.”

**abusive conduct : FEDEC uses the definition published in Rosa Matthis Master Thesis "We protect Animals well" (Linköping University, Sweden, June 2021): "Any physical, verbal or emotional act that treats a person or group less favorably if they are presumed to have a certain, distinctive, characteristic or difference. That is: discrimination, moral or sexual harassment, abuse of power, bullying or violence based on for example: gender identity, sexual orientation, political or religious beliefs, disability, physical appearance, health status, racial criteria (skin color, national or ethnic origin), social background, or other."*

PRISE DE POSITION DE LA FEDEC SUR LA QUESTION DES COMPORTEMENTS ABUSIFS DANS LE SECTEUR DES ÉCOLES DE CIRQUE PROFESSIONNELLES

2021 | NOVEMBRE



La FEDEC a pour mission de soutenir le développement et l'évolution de la formation, de l'éducation et de la création dans le domaine des arts du cirque. Elle mène des études et facilite les échanges et le développement des connaissances liées à l'enseignement du cirque. Ses publications sont disponibles gratuitement afin que toutes les écoles membres et autres structures intéressées puissent bénéficier de ces collections d'expertise.

Depuis sa création en 1998, la FEDEC s'est principalement concentrée sur les aspects physiques de l'enseignement du cirque, notamment en rédigeant des guides sur les disciplines, le gréement, la mobilité étudiante et l'insertion professionnelle. La **Charte éthique et déontologique**, publiée en 2009, a posé un cadre en ce qui concerne les normes de bien-être mental, émotionnelles et comportementales dans l'enseignement du cirque. En 2019, pour compléter et actualiser cette charte, la FEDEC a publié un **Code de bonne conduite** qui est signé par les membres lors de leur adhésion au réseau. C'est depuis dans les **statuts de la FEDEC** que les structures doivent se conformer à ce code de bonne conduite pour devenir et rester membres du réseau.

Les signalements de conduites abusives* au sein des écoles de cirque professionnelles révèlent des écarts entre la compréhension et la mise en œuvre de ces documents de référence de la FEDEC (Charte et Code de bonne conduite).

Le Conseil d'Administration de la FEDEC reconnaît que les structures membres ont besoin de plus de soutien et de conseils pour assurer le bien-être mental et émotionnel de leur personnel et étudiant.e.s.

La FEDEC s'engage à promouvoir des environnements éducatifs et de travail qui soient sûrs physiquement, psychologiquement et émotionnellement. Pour cette raison, la FEDEC accorde désormais la priorité à la collecte, au développement et à la diffusion des connaissances qui aideront les structures d'enseignement du cirque à réduire et à prévenir les interactions abusives, et à traiter ses signalements de conduite abusive.

LE PLAN D'ACTION DE LA FEDEC CONSISTE À :

- 1 COMPRENDRE** les enjeux au sein des écoles de cirque professionnelles du point de vue des étudiant.e.s, du personnel, des administrateur.trice.s et des autres intervenant.e.s.
- 2 HIÉRARCHISER** les domaines où il faut développer & diffuser les connaissances les plus importantes.
- 3 DÉVELOPPER** des outils pour aider les écoles de cirque professionnelles à créer des espaces mentalement et émotionnellement sûrs, à prévenir et à réduire efficacement les incidents de conduite abusive, et à lutter contre les conduites abusives lorsqu'elles surviennent.
- 4 DIFFUSER** ces outils grâce à des publications et à la création de « boîtes à outils » accessibles en ligne - ressources essentielles pour les victimes, les témoins et le personnel des écoles.

“

En tant que communauté, nous demandons à tous nos membres de s'engager à respecter la dignité inhérente à toute personne, à prendre les mesures appropriées pour prévenir et répondre à la discrimination, à l'abus d'autorité, au harcèlement et à toute forme de violence sexuelle ou psychologique dans les écoles ou en lien avec le travail mené par ses membres.

”

*conduite abusive: la FEDEC utilise la définition tirée de la thèse de maîtrise de Rosa Matthis "We protect animals well" (Linköping University, Sweden, juin 2021) : "Tout acte physique, verbal ou émotionnel qui traite une personne ou un groupe moins favorablement s'il est présumé avoir une caractéristique ou une différence certaine ou distinctive. Soit : la discrimination, le harcèlement moral ou sexuel, l'abus de pouvoir, le harcèlement ou la violence fondés par exemple sur l'identité de genre, l'orientation sexuelle, les convictions politiques ou religieuses, le handicap, l'apparence physique, l'état de santé, les critères raciaux (couleur de peau, nationalité ou origine), le milieu social ou autre."